Non-respect des mesures préventives

Virus : place à la fermeté contre le relâchement

Page 2

LE JOUR D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 5113 - Jeudi 2 juillet 2020 – Prix : 10 DA

A l'occasion de la fête de l'indépendance

Le président Tebboune gracie des détenus du Hirak

Page 16

En mai et juin, en raison de la crise du Covid-19

Sonatrach a réduit de moitié ses investissements

Page 3

Mise à jour

Par Mohamed Habili

Comment s'expliquer l'importante augmentation de ces derniers temps du nombre quotidien des contaminations ? À une accélération dans la propagation du Covid-19, suite logique de la levée du confinement, survenue il y a maintenant deux semaines ? Ou bien à l'intensification de la campagne de dépistage dans la foulée du déconfinement ? En l'absence d'une information certaine sur ce point, qui devrait être disponible, on en est réduit à faire dans la conjecture. Bien entendu, il est possible qu'en l'occurrence les deux facteurs aient joué en même temps : rebond de l'épidémie, en accord à son accélération dans le monde, conjugué aux conséquences locales du déconfinement, de larges pans de la société en tirant la conclusion hâtive que l'épidémie est dépassée. S'il a fallu des semaines pour que le nombre des contaminations boucle son premier million, à peine une semaine y suffisent aujourd'hui à l'échelle de la planète. Pour autant, l'Afrique reste le continent le moins atteint, même si là aussi la pandémie tend à se répandre plus rapidement. Cette montée en puissance fait justice de l'espoir formé depuis les débuts que le retour des beaux jours aurait raison à lui seul du virus. La chaleur est bien au rendez-vous dans la partie du monde où elle était attendue, mais au lieu de forcer le mal à battre en retraite, elle semble plutôt l'avoir fouetté. Au moins n'a-t-elle pas contribué à le rendre plus virulent, ce dont on peut se féliciter jusqu'à présent, même si à un certain moment le bruit avait circulé que la redoutable mutation s'était bel et bien produite.

Suite en page 3

Procès du patron de l'ETRHB

Lourdes peines prononcées à l'encontre de Haddad, Ouyahia et Sellal

● Le procès de Mahieddine Tahkout reporté à lundi prochain

Ph/D. R.

Alors que le verdict du procès du patron de l'ETRHB, Ali Haddad, impliquant plusieurs anciens ministres, dont Sellal et Ouyahia, a été rendu hier, l'homme d'affaires Mahieddine Tahkout, patron du Groupe TMC, a comparu le même jour devant le tribunal de Sidi M'hamed, à Alger.

Lire pages 2 et 16

Sur décision du président de la République

Un lot supplémentaire de 450 logements pour la wilaya de Tindouf

Page 16

Été d'El Bahia

Une pléiade d'artistes anime des soirées virtuelles

Page 7

Procès du patron de l'ETRHB

Lourdes peines prononcées à l'encontre de Haddad, Ouyahia et Sellal

■ *Alors que le verdict du procès du patron de l'ETRHB, Ali Haddad, impliquant plusieurs anciens ministres, dont Sellal et Ouyahia, a été rendu hier, l'homme d'affaires Mahieddine Tahkout, patron du Groupe TMC, a comparu le même jour devant le tribunal de Sidi M'hamed, à Alger.*

Par Thinhinene Khouchi

Hier, de lourdes peines ont été prononcées par le tribunal de Sidi M'hamed à l'encontre de l'homme d'affaires Ali Haddad, de membres de sa famille et de nombreux anciens hauts responsables de l'Etat. En effet, le principal mis en cause, Ali Haddad, a écopé d'une peine de 18 ans de prison ferme et d'une amende de 800 millions de centimes, avec saisie de tous ses biens à l'intérieur et à l'étranger (ses sociétés, ses maisons, ses comptes bancaires). Les frères d'Ali Haddad, en l'occurrence Soufiane, Omar et Meziane, ont été condamnés à 4 ans de prison ferme chacun et à une amende de 8 millions de dinars avec saisie de leurs biens. Les deux anciens Premiers ministres, Ahmed Ouyahia et Abdelmalek Sellal, ont été condamnés à 12 ans de prison ferme chacun et à une amende d'un million de dinars. Quant aux anciens ministres Abdelkader Kadi, Boudjemaa Talai et Amara Benyounes, ils ont été condamnés à une peine de 3 ans de prison ferme et une amende de 500 000 dinars chacun. L'ancien ministre des Transports et Travaux publics, Amar Ghoul, a écopé, quant à lui, de 10 ans de prison ferme assortis d'une amende d'un million DA, Mahdjoub Bedda et Youcef Yousfi de 2 ans de prison ferme, Zaalane a été condamné à 3 ans de prison ferme. L'ancien ministre de l'Industrie, Abdeslam Bouchouareb (en fuite), a écopé d'une peine de 20 ans de prison ferme. Dans cette affaire, les directeurs généraux des entreprises portuaires de Béjaïï, Achour Djeloui, de Mostaghanem, Bouledjouidja Ryad et de Djendjen (Jijel), Houari Abdeslam, ont été acquittés.

Ph. > D. R.

Ouverture du procès de MahieddineTahkout

La journée d'hier a vu également l'ouverture du procès de MahieddineTahkout. En effet, prévu initialement le 22 juin dernier, il avait été reporté pour absence d'un accusé, Ahmed Ouyahia en l'occurrence, qui avait assisté à l'enterrement de son frère et avocat, Laïfa Ouyahia. MahieddineTahkout est poursuivi dans une affaire en rapport avec Tahkout Manufacturing Company (TMC), une des filiales du groupe éponyme, pour plusieurs chefs d'accusation en lien avec la corruption, dont «*obtention de privilèges, d'avantages et de marchés publics en violation de la législation*», notamment dans la filière du montage automobile. Cette affaire de montage automobile et celles traitées par la justice ont traîné devant les juges plusieurs ex-hauts responsables, dont les deux anciens Premiers ministres Ahmed Ouyahia et Abdelmalek Sellal, Amar Ghoul, ancien ministre des Travaux publics, l'ex-ministre des Transports, Abdelghani Zaâlane, Youcef Yousfi, ex-ministre de l'Industrie, plusieurs walis... Ces anciens responsables sont accusés d'«*octroi délibéré d'indus privilèges à autrui lors de la passation de marché, en violation des dispositions législatives et réglementaires et abus de fonction délibéré par un agent public en violation des lois et réglementations*». Il faut rappeler que lors de l'instruction de l'affaire par le parquet près le tribunal de Sidi M'hamed l'an dernier, le mis en cause Tahkout Mahieddine, son fils et deux de ses frères, ont été mis en détention préventive. 38 fonctionnaires de différentes administrations publiques et services ministériels et 3 salariés d'entreprises appartenant à Tahkout ont également été accusés dans le cadre de la même affaire, et ce, outre, les six personnes morales accusées elles aussi. Enfin, il est à signaler que ce n'est que lundi dernier que l'ordonnance de renvoi du tribunal de Sidi M'hamed a été remise aux avocats, alors que celle de la Cour suprême était depuis longtemps entre leurs mains. Il est donc fort probable que la défense des prévenus poursuivis par le tribunal de Sidi M'hamed exige un délai pour l'étude du contenu de l'acte d'inculpation, avec ses 1 500 pages.

T. K.

365 nouveaux cas et 8 morts en 24 heures

Les contaminations en forte hausse

L'ALGÉRIE A ENREGISTRÉ 8 nouveaux décès du coronavirus ces dernières 24 heures, 1 de plus par rapport à la journée d'hier (7), portant à 920 le nombre total de morts, a annoncé, hier, le porte-parole du Comité scientifique en charge de la gestion de l'épidémie, le Pr Djamel Fourar.

Le nombre de contaminations a connu une importante hausse avec 365 cas, 29 cas de plus par rapport à hier (336), pour atteindre 14 272 cas confirmés.

R. N.

Non-respect des mesures préventives

Virus : place à la fermeté contre le relâchement

Face au laisser-aller de certains citoyens, les autorités publiques n'hésiteront pas désormais à recourir à la rigueur dans l'application de la loi. La contamination au coronavirus enregistre ces derniers jours des records, renseignant sur un relâchement qui, à ce rythme, risque de s'avérer incontrôlable. Pour éviter les scénarios catastrophes, des instructions ont été données pour renverser la tendance et casser la chaîne de transmission du virus.

Depuis Tindouf, le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, a mis en garde en affirmant que les lois de la République seront appliquées avec «*fermeté*» contre ceux qui incitent au non-respect des mesures préventives. «*Il appartient à l'Etat d'adopter le moyen de coercition et d'appliquer avec fermeté les lois de la République* (...) *Nous ne tolérons pas que des personnes malintentionnées cherchent à semer le chaos*». M. Djerad a révélé que «*des personnes, vivant hors de l'Algérie, incitent les jeunes à renoncer à la prévention et la protection et à sortir sans masque sanitaire*». Il a ajouté avoir «*constaté, en dépit des efforts déployés par l'Etat et des moyens de sensibilisation, qu'il existe deux catégories de citoyens, l'une a fait preuve de responsabilité dans la lutte contre cette pandémie et l'autre manifeste une indifférence et a contribué à la recrudescence de la pandémie notamment ces dernières semaines*». Outre les déclarations du Premier ministre, les différentes institutions de l'Etat ont d'ores et déjà commencé à adapter les nouvelles mesures. Avant-hier à Batna, le directeur général de la Sûreté nationale (DGSN), Khelifa Ounissi, a mis l'accent sur «*la nécessité de faire preuve de rigueur dans la mise en œuvre des procédures et mesures relatives à la lutte contre le Covid-19*». «*C'est un message adressé à toutes les wilayas du pays sans exception*», a martelé le DGSN, considérant cela comme une «*affaire nationale*». De son côté, le ministre du Commerce, Kamel Rezig, a appelé mardi les agents de contrôle des directions de commerce à s'impliquer davantage dans la campagne d'application des règles sanitaires pour endiguer la propagation du coronavirus. Depuis Bordj Bou Arréridj, il a instruit les agents de contrôle des directions de commerce de s'impliquer dans la campagne d'application des règles sanitaires «*avec force*» pour permettre aux citoyens de passer un été tranquille.

Inquiétudes après déconfinement

L'Algérie qui a géré avec succès la première phase de cette pandémie en instaurant un confinement et prenant des mesures ayant permis d'échapper au scénario italien, se retrouve ces derniers jours avec un nombre de contaminations record. La population qui s'attendait au pire semble croire sortir d'affaire après que les autorités aient décidé d'un déconfinement total ou partiel, selon les wilayas. Ainsi, l'on assiste à des scènes incroyables dans les marchés, les places publiques ou dans les quartiers. Des groupes de jeunes qui organisent des parties de football, certains qui ne trouvent pas d'inconvénient à s'embrasser et à se toucher la main, d'autres, pis encore, qui doutent même de l'existence du virus. Certes, une bonne partie de la population continue à observer les gestes barrières et à porter le masque, mais le laisser-aller de certaines personnes risque d'anéantir les efforts fournis pour endiguer l'épidémie. En ce début de semaine, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a relevé avec amertume, lors d'une réunion du Conseil des ministres, «*le comportement de certains citoyens qui veulent faire accroire aux autres que le Covid-19 n'est qu'un mythe à visées politiques*», tout en s'étonnant d'«*une telle irresponsabilité alors que les morts sont déplorés, chaque jour, par milliers à travers le monde*». Le Président a ordonné le durcissement des sanctions à l'encontre de tous les contrevenants, individuellement ou collectivement, aux mesures de prévention. Tout compte fait, un consensus sur l'urgence d'agir s'est formé. Outre les hautes autorités du pays ainsi que le Comité scientifique de suivi de la pandémie, des médecins spécialistes étaient unanimes à relever l'existence d'un relâchement et à constater une forte affluence sur les hôpitaux ces derniers jours. D'où les dernières mesures annoncées consistant, entre autres, en la reconduction du confinement partiel dans 29 wilayas et le durcissement des mesures de protection. Mais il faut affirmer que sur le terrain la tâche est encore plus difficile. Dans certaines régions du pays, le port du masque est quasiment absent et le virus, aux yeux de certains, ne touche que les autres. En d'autres termes, un grand travail de sensibilisation reste encore à faire. Si les appréhensions se concentrent actuellement sur les grandes villes, l'on craint qu'à l'avenir des villages et des petites bourgades ne soient sérieusement infectés.

Aomar Fekrache

En mai et juin, en raison de la crise du Covid-19

Sonatrach a réduit de moitié ses investissements

■ En raison de la crise sanitaire et suite aux instructions du gouvernement, «Sonatrach a réduit de 50 % ses investissements en mai et juin». C'est ce qu'a affirmé, hier, Toufik Hakkar, président-directeur général de Sonatrach, lors d'un point de presse en marge de la signature du renouvellement de trois contrats gaziers entre le groupe national pétro-gazier et le groupe italien Eni.

Par Lynda Naili

Dans le contexte de recul des prix du pétrole et du gaz suite à la crise du Covid-19, la Sonatrach a procédé à la réduction de 50 % de ses dépenses et à la révision de son plan d'investissement sans impacter l'activité de production.

A ce sujet, Toufik Hakkar, P-DG de Sonatrach, expliquera qu'hormis le secteur de la pétrochimie pour lequel l'investissement est maintenu, notamment à travers les partenariats, «*nous avons différé certains projets, réétudié leur réalisation durant cette période mais nous avons maintenu les projets d'exploration et de production qui sont importants pour nous*». Cette réduction, précisera-t-il, sera compensée à travers des partenariats afin de partager les coûts de certains projets. Cela nécessite, a-t-il dit, le développement de partenariats dans l'exploration et la production dans le cadre de la nouvelle loi des hydrocarbures. «*Cette loi nous donne l'occasion de discuter et de proposer certains projets à nos partenaires. Nous avons déjà signé plusieurs accords de partenariat avec de grandes entreprises pour partager les risques liés à l'exploration et à la production*», a rappelé le P-DG de Sonatrach. L'objectif est, selon lui, d'assurer la sécurité énergétique du pays sur le moyen et long terme, dans le but de renouveler les réserves du pays en hydrocarbures. Ceci avant de souligner la poursuite des projets d'énergie renouvelable, tels que celui du site de Bir Rebaa Nord (en partenariat avec Eni) de 10 MW, ainsi que la prochaine réalisation d'un projet de 20 MW au niveau du site Menzel Ledjmet Nord (MLN). «*Ces installations nous permettront d'économiser les quantités de gaz consommées au niveau de ces sites et de les commercialiser au niveau du marché local ou international. Cela contribuera également à baisser les coûts de production*», a-t-il détaillé.

Ph. > D. R.

Trois accords de gaz d'un volume annuel de près de 1,5 milliard m³ jusqu'à 2049

S'agissant des signatures objet de la rencontre, outre le paraphe d'un mémorandum d'entente (MoU) en vue d'identifier les possibilités d'investissements conjoints dans l'exploration et la production d'hydrocarbures en Algérie, la compagnie nationale des hydrocarbures Sonatrach, à travers son P-DG et son homologue italien du groupe Eni, Claudio Descalzi, ont signé, au siège de la direction générale sise à Hydra, trois accords de coopération dans le domaine du gaz et un mémorandum d'entente portant sur les possibilités d'investissement dans l'exploration et la production d'hydrocarbures. Suite à quoi, Claudio Descalzi a indiqué que malgré la conjoncture internationale du secteur énergétique qui a nécessité la baisse des investissements de la compagnie italienne de près de 35 %, «*Eni a décidé de continuer et de rester avec un budget intégral en Algérie*». «*Cela montre que nous travaillons bien avec nos associés en termes de temps, de procédures*», a-t-il ajouté. Ainsi, ces trois accords gaz portent sur la commercialisation par Sonatrach, pour le compte des parties, du gaz sec issu des périmètres Ourhoud II, Sif Fatima II et Zemlet El Arbi, d'un volume annuel de près de 1,5 milliard m³, et ce, jusqu'en 2049. De plus, un avenant du contrat de vente de gaz a également été signé entre les deux majors du secteur des hydrocarbures, fixant les conditions commerciales pour l'année gazière 2020-2021. Ledit contrat, datant de 1977, a été renouvelé en mai 2019 pour l'approvisionnement du marché italien pour une durée de huit années ferme jusqu'en 2027, plus deux années optionnelles supplémentaires. D'autre part, les deux dirigeants ont aussi signé, en présence de Abdelmadjid Attar, nouveau ministre de l'Energie, un mémorandum d'entente (MoU) pour identifier les possibilités d'investir conjointement dans l'exploration et la production d'hydrocarbures en Algérie dans le cadre de la nouvelle loi sur les hydrocarbures. A noter que ledit document couvre également l'examen des opportunités d'exploration et de production à l'international. Ainsi, pour le patron de Sonatrach, ce MoU permettra de renforcer les relations entre les deux parties dans les domaines de l'exploration et de l'exploitation en Algérie. «*Il y a beaucoup d'opportunités que nous devons examiner ensemble. Il s'agira également d'évaluer les opportunités à l'international et de développer les projets d'énergie solaire au niveau des gisements de l'association Sonatrach-Eni*», a-t-il ajouté. Eni, qui faut-il rappeler, possède plus de 12 contrats de coopération avec Sonatrach dans l'exploration et l'exploitation.

L. N.

Wilaya d'Alger

Interdiction formelle des fêtes de mariage et de circoncision

Les services de la wilaya d'Alger ont annoncé, hier dans un communiqué, l'interdiction formelle de tout type de rassemblement et de regroupement familial, notamment la célébration de mariages et de circoncisions, qui constituent actuellement des facteurs aggravants de la propagation de la pandémie et ce, dans le cadre des dispositions visant à renforcer la démarche progressive et flexible adoptée face au nouveau coronavirus (covid-19).

«*En application de la décision des services du Premier ministre concernant les dispositions visant à renforcer la démarche progressive et flexible adoptée, adossée à un meilleur ciblage des mesures restrictives préconisées dans la gestion de l'urgence sanitaire liée au Covid-19, il a été décidé de l'interdiction formelle de tout type de rassemblement et de regroupement familial, notamment la célébration de mariages et de circoncisions, qui constituent actuellement des facteurs aggravants de la propagation de la pandémie*», précise le communiqué.

Par ailleurs, le wali a insisté sur la verbalisation systématique de tout contrevenant à la mesure du port obligatoire du masque ou du respect des horaires de confinement, en sus de la réinstauration de l'obligation du port obligatoire du masque dans les véhicules particuliers, que ce soit pour le conducteur ou les autres passagers. Selon la même source, tous les locaux commerciaux autorisés à exercer leurs activités ont été soumis au contrôle périodique des services du ministère du Commerce, accompagnés de la force publique, pour s'enquérir du respect des gestes barrières, notamment le port du masque et la distanciation physique. Toute infraction à ces mesures exposera le propriétaire à la fermeture immédiate du local, au retrait du registre du commerce et aux sanctions financières prévues à cet effet. Les mêmes services informent l'ensemble des autorités, des organismes publics et privés et des personnes titulaires d'autorisations exceptionnelles de circuler délivrées par les services de la wilaya d'Alger ou les circonscriptions administratives relevant de la wilaya, durant la seule et unique période allant du 15 au 31 mai 2020, que leurs autorisations restent valables et en vigueur, sans besoin d'en délivrer de nouvelles. Mettant l'accent sur la nécessité de respecter toutes les mesures sanitaires préventives, le wali d'Alger avertit qu'il sera procédé à l'application, avec fermeté et rigueur, de toutes les sanctions prévues par les lois et les réglementations en vigueur à l'encontre de tout contrevenant ou individu enfreignant les mesures. A ce propos, le wali appelle tous les citoyens à se conformer, avec toute la rigueur requise et en toute responsabilité, aux règles d'hygiène, de distanciation physique ainsi qu'à l'obligation de port de bavettes, étant des gestes sains qui sont à même d'empêcher la propagation de l'épidémie.

Le gouvernement a décidé, lundi, de reconduire jusqu'au 13 juillet 2020 le dispositif actuel de réaménagement du confinement à domicile, mis en place dans le cadre de la lutte contre le nouveau coronavirus, qui prévoit la levée de cette mesure pour 19 wilayas et son instauration de 20h00 au lendemain 05h00 pour les 29 autres, dont Alger, avec un durcissement du contrôle des mesures de prévention contre la propagation de la pandémie.

Ghania F.

LA QUESTION DU JOUR

Mise à jour

Suite de la page une

Avec le temps, ce qui restait d'assurance aux spécialistes de par le monde a tendance à se dissiper, alors qu'en principe, c'est l'inverse qui devrait s'observer. On a l'impression qu'on sait moins aujourd'hui sur lui qu'au début de son apparition en Chine. La seule chose indubitable qu'on sache de lui, on l'a découverte quasiment dès ce moment : son identité, ce qu'il est en tout et pour tout, son code génétique. Or ce code n'a toujours pas parlé, bien que tous les laboratoires du monde s'appliquent à le briser. Dans les affaires criminelles, si la scène de crime recèle l'empreinte ADN du tueur, l'énigme n'en est pas pour autant résolue bien qu'il s'agisse là d'un indice décisif. Il faudra encore découvrir à qui elle appartient. Même difficulté avec le Covid-19, dont le génome n'aura servi jusqu'à présent qu'à la mise au point du test permettant de le détecter. Particularité de ce test, conçu par l'Institut Pasteur France dès après la publication du génome par les Chinois, il n'est absolument fiable que s'il est positif. S'il est négatif, cela ne veut pas dire que vous n'êtes pas contaminé, que vous êtes chanceux, que vous pouvez maintenant envisager l'avenir immédiat d'un cœur plus léger sous condition d'être particulièrement observant en matière de distanciation sociale. Cela veut dire que le test n'a pas marché sur vous… cette fois-ci. Et dans le meilleur des cas pour vous, que vous n'êtes pas encore investi par lui. Que dans l'immédiat de toute façon, vous avez intérêt à refaire le test. Pour nous autres Algériens, le bon chiffre, si l'on peut dire, c'est le nombre des décès qui lui n'est pas parti à la hausse. Il était moins d'une dizaine, il le reste bien que le nombre des cas lui ait quasiment triplé. N'est-ce pas là la meilleure preuve que ces derniers temps ce n'est pas l'épidémie qui a rebondi, à l'unisson de ce qui se passe dans le monde, mais que c'est la campagne de dépistage qui s'est intensifiée ? Celle-ci a mis au jour, et même à jour, ce qui existait déjà.

M. H.

Constantine/ Pour des sujets suspectés infectés

Covid-19 : plus de 250 consultations médicales assurées par jour

Les structures de santé chargées de la prise en charge des malades atteints de Covid-19 à Constantine assurent plus de 250 consultations médicales par jour pour des sujets suspectés infectés par ce virus, a indiqué, hier, le directeur local de la santé et de la population (DSP), Adil Daâs.

Par Hassina B.

Ph. > D. R.

Le même responsable a relevé qu'une moyenne d'admission quotidienne atteignant parfois les 36 cas de malade du Covid-19 est signalée, «*comme ce fut le cas à la fin de la semaine passée*», appelant à davantage de vigilance et de respect des gestes barrières pour lutter contre cette pandémie.

M. Daâs a, dans ce sens, souligné à l'APS que les trois hôpitaux chargés de la prise en charge des cas du Covid-19, le CHU-Dr Benbadis, l'hôpital de Didouche Mourad et celui de la cité El Bir, d'une capacité totale de plus de 190 lits, «*sont actuellement saturés*», rappelant que les autorités locales ont décidé de mettre à la disposition des staffs médicaux, 85 lits supplémentaires en aménageant l'Institut national de formation supérieure paramédical, opérationnel «*incessamment*».

Relevant une situation épidémiologique «*inconfortable*», le DSP, qui a noté l'épuisement du personnel soignant surtout en cette période de grande chaleur, a mis l'accent sur les grands moyens mobilisés par la commission de wilaya de suivi de l'épidémie pour la protection des personnels de la santé et l'ouverture de structures d'accueil, en plus des actions de soutien initiées par les divers autres secteurs et le mouvement associatif.

Aussi, des lits supplémentaires (une dizaine) avaient été mis en place en urgence la semaine passée à l'hôpital de Didouche Mourad, auparavant disposant de 90 lits pour le traitement des malades infectés par le coronavirus «*pour faire face à la pression exprimée*», a indiqué, de son côté, le directeur, de cet établissement hospitalier, Abdelkrim Benmhidi.

L'entrée en vigueur de la deuxième phase de la feuille de route de sortie progressive et flexible du confinement et de reprise de certaines activités commerciales, économiques et sociales a été marquée à Constantine par un relâchement des mesures de prévention entraînant des contaminations en série parmi le personnel de plusieurs établissements publics dans divers secteurs, fermés au public puis rouverts, après des opérations de désinfection et mise en quarantaine de cas suspectés infectés par le virus. Aussi, des instructions pour renforcer le contrôle dans les marchés, les lieux publics et les administrations notamment ont été données au début de cette semaine par le wali, Ahmed Abdelhafid Saci, pour endiguer la propagation de la pandémie dont le bilan affiche, aux dernières 24 heures à Constantine, selon les statistiques du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie de Coronavirus (Covid-19), 25 morts, 585 cas confirmés et 359 guérisons, depuis le début de l'épidémie.

Le chef de l'exécutif local avait également tenu une rencontre de sensibilisation avec des représentants d'associations et de la société civile et relevé la nécessité de redoubler d'efforts pour sensibiliser quant à l'importance du respect des gestes barrières comme l'hygiène des mains, la distanciation physique, et surtout le port du masque.

Des instructions fermes ont été également données aux services de sécurité pour être «*intransigeants*» face à tout dépassement ou négligence constaté dans l'application des gestes barrières, ont affirmé les services de la wilaya.

H. B.

Conseil de la nation

La loi portant institution du 8 mai «Journée nationale de la mémoire» adoptée à l'unanimité

LES MEMBRES du Conseil de la nation ont adopté, mardi après-midi, le texte de loi portant institution du 8 mai «Journée nationale de la mémoire».

L'adoption à l'unanimité de ce texte de loi (106 voix sur 144) s'est déroulée lors d'une plénière présidée par Salah Goudjil, président par intérim du Conseil, en présence du ministre des Moudjahidine et des Ayants droit, Tayeb Zitouni, et de la ministre des Relations avec le Parlement, Bessma Azouar. A cette occasion, M. Zitouni a adressé ses félicitations au peuple algérien pour «*ce grand acquis*», rappelant que les massacres du 8 mai étaient «*une étape historique importante, autrefois dans la case de l'oubli, qui nous rappellent les grands sacrifices du peuple algérien*».

A noter que les sénateurs avaient soulevé lundi, lors du débat autour de ce texte de loi, nombre de préoccupations, tout en s'interrogeant sur le sort du dossier de la criminalisation du colonialisme, d'ailleurs devenu «*une revendication populaire*».

Les membres de l'Assemblée populaire nationale avaient, eux, adopté la semaine passée ce projet de loi, en y introduisant huit amendements et deux propositions parmi les recommandations qui seront soulevées aux parties concernées.

R. N.

Mise en œuvre des mesures de lutte contre le Covid-19

Le DGSN met l'accent sur la rigueur

Le DGSN, Khelifa Ounissi, a mis l'accent, mardi à partir de Batna, sur «*la nécessité de faire preuve de rigueur dans la mise en œuvre des procédures et mesures relatives à la lutte contre le Covid-19*».

«*C'est un message adressé à toutes les wilayas du pays sans exception*», a martelé le DGSN lors de l'inauguration du nouveau siège de la sûreté de wilaya à la cité Belle vue, au chef-lieu.

Considérant cela comme une «*affaire nationale*», le DGSN a ajouté que les autorités publiques ont donné des instructions qui doivent être impérativement appliquées, avertissant, dans ce contexte, contre le laxisme dans l'application des mesures, pouvant induire, a-t-il dit, une plus grande propagation du virus.

M. Ounissi a également présidé l'inauguration de sept structures de police, réalisées à travers la wilaya, susceptibles de renforcer la couverture sécuritaire au profit du citoyen et assurer sa sécurité et ses biens.

Il s'agit du nouveau siège de la sûreté de wilaya, un complexe pour les services de la police dans la ville de Batna, comprenant une septième sûreté urbaine, une brigade de recherche et d'intervention, un service de la police de l'urbanisme et de l'environnement, les sièges de sûreté des daïras de Seggana, Ouled Si Slimane et Bouzina, ainsi que ceux de la Brigade mobile de la police judiciaire (BMPJ) de Timgad et de la sûreté urbaine externe de la commune de Oued El Ma.

A chacune de ses haltes, le directeur général de la Sûreté nationale a prodigué des conseils et donné des orientations aux cadres de son secteur, tout en écoutant les explications inhérentes aux structures inaugurées et les logements de fonction qui leur sont associés, afin de permettre au policier d'exercer son devoir professionnel dans des conditions appropriées et stimulantes visant à promouvoir les services fournis aux citoyens.

En marge de sa visite dans la wilaya de Batna, le DGSN a également présidé la cérémonie de remise de décisions d'affectation de logements publics locatifs au profit de 77 agents de la Sûreté nationale.

Pour sa part, l'inspecteur régional de la police de l'Est, le contrôleur de police Mohand Cherif Daoud, a indiqué que la DGSN œuvre perpétuellement à assurer une bonne implantation de ses services afin de garantir la sécurité du citoyen et de ses biens, ajoutant que la couverture sécuritaire dans la wilaya de Batna a atteint «*un taux de 100 % au niveau de 21 daïras*», notamment avec la mise en service des nouvelles structures.

De son côté, le commissaire divisionnaire Omar Laâroum, responsable de la cellule de communication de la DGSN, a fait savoir que les structures inaugurées aujourd'hui (mardi) dans la wilaya de Batna visent à promouvoir le service public et à rapprocher la police du citoyen et ce, après avoir été renforcées par un effectif qualifié.

Ces structures relevant du secteur de la sûreté sont dotées d'équipements technologiques à même de contribuer à fournir les prestations souhaitées par les citoyens, en plus des lignes vertes et la ligne fixe d'urgence (17 ou 104), une page officielle sur Facebook et un compte Twitter, a ajouté le commissaire divisionnaire Omar Laâroum.

Amine B.

Selon la Fed

L'économie américaine a encore besoin de soutien

■ L'économie américaine a redémarré plus tôt que prévu, mais elle a encore besoin du soutien de l'Etat pour accélérer sa reprise face à une pandémie qui n'en finit plus. C'est en substance le message du président de la Banque centrale adressé mardi aux législateurs.

Par Salem K.

«*Nous sommes entrés dans une nouvelle phase importante et nous l'avons fait plus tôt que prévu*», a constaté Jerome Powell, masque couvrant le visage lors de près de trois heures d'audition devant la commission des services financiers de la Chambre des représentants.

Chômage en baisse dès le mois de mai, reprise de la production, rebond historique en mai des ventes au détail et des dépenses de consommation, nette amélioration de la confiance des ménages en mai et juin : la première économie du monde enregistre de nombreux signaux encourageants «*reflétant une reprise qui a démarré*», a relevé M. Powell.

C'est une bonne surprise, a-t-il dit tout en relevant que la réouverture de l'économie s'était accompagnée de «*nouveaux défis*».

Il a appelé à la prudence, alors que de nombreux indicateurs, à commencer par la production et l'emploi, restent à des niveaux très inférieurs à ceux d'avant la pandémie.

Le rythme de la reprise est «*extrêmement incertain*» et «*dépendra en grande partie du* (de notre) *succès à contenir le virus*», a-t-il insisté. En outre, un rétablissement complet de l'économie est «*peu probable*» tant que les gens n'ont pas toute confiance dans le fait que le coronavirus est vaincu.

Plus de 120 000 personnes sont mortes aux Etats-Unis du Covid-19 et de nouveaux foyers de la pandémie sont apparus en Californie, en Floride, au Texas et en Arizona.

S. K.

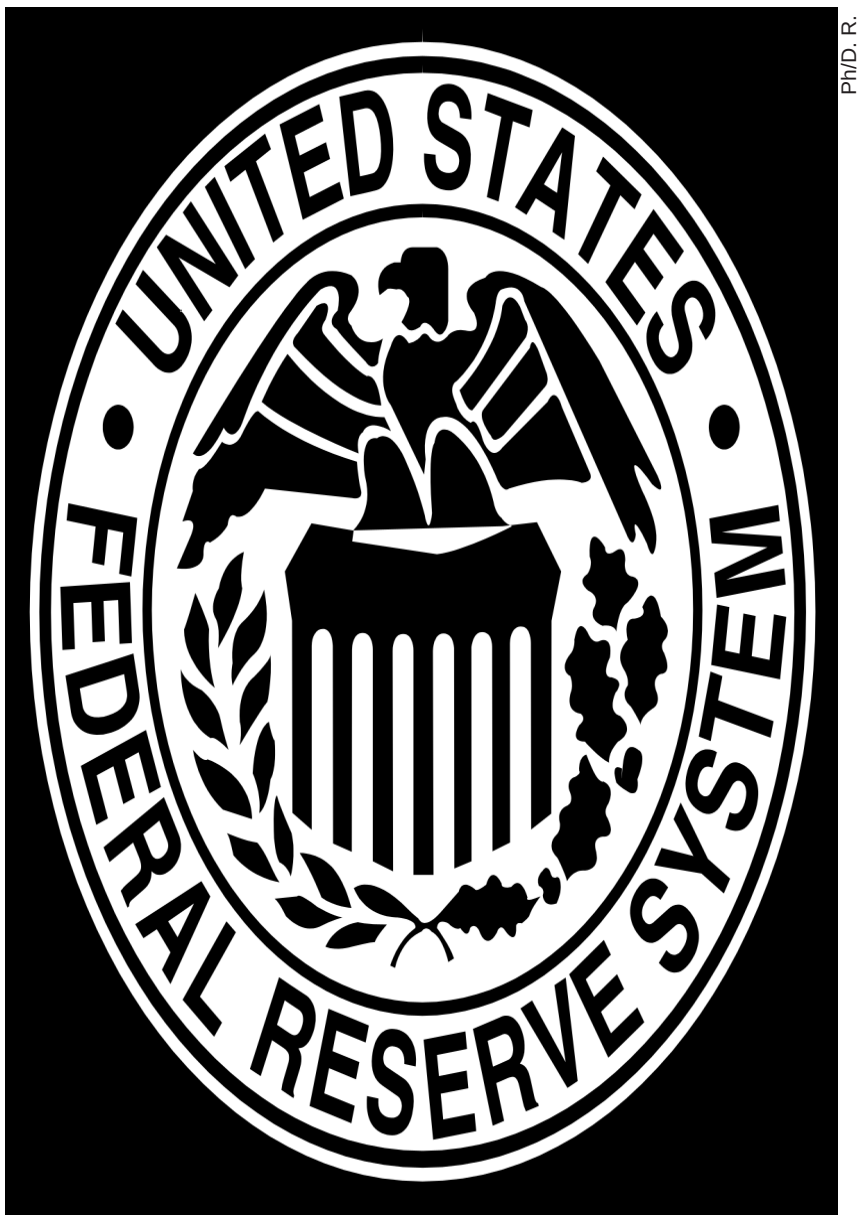

Ph/D. R.

Après un rapport sur les surfaces agricoles

Le maïs s'envole

Le cours du maïs coté à Chicago a grimpé mardi à son plus haut depuis fin mars, après des chiffres du gouvernement américain nettement inférieurs aux attentes sur les surfaces dédiées à la céréale. Le soja et le blé sont aussi montés.

Dans son rapport annuel sur les surfaces consacrées aux différentes cultures, le ministère de l'Agriculture (USDA) a indiqué que les agriculteurs américains avaient planté du maïs sur une surface totale de 37,2 millions d'hectares.

Les analystes avaient anticipé un total de 38,5 millions d'hectares. Cette différence est d'autant plus surprenante que les conditions d'ensemencement ont été plus que satisfaisantes en 2020, après une année 2019 compliquée par une météo capricieuse. Pour Bill Nelson de Doane Advisory Services, l'impact de la pandémie de Covid-19 sur l'activité agricole laissait envisager des chiffres plus bas que ceux annoncés en mars par les agriculteurs.

«*Mais le déclin est bien plus important que n'importe qui n'aurait pu l'imaginer*», fait remarquer M. Nelson.

Les surfaces consacrées au soja (33,9 millions d'hectares) et au blé d'hiver (12,4 millions d'hectares) se sont également établies en-dessous des attentes du marché.

«*La pandémie est un événement tellement extraordinaire*" *qu'il a été impossible de chiffrer correctement ses conséquences sur la production agricole aux Etats-Unis*», avance M. Nelson. Dans un autre rapport, trimestriel, sur les stocks de produits agricoles, l'USDA a livré des chiffes supérieurs aux attentes pour le maïs et le blé et proches des estimations pour le soja.

Le boisseau de maïs (environ 25 kg) pour livraison en septembre, le plus échangé, a terminé mardi à 3,4150 dollars contre 3,2875 dollars lundi. Le boisseau de blé pour livraison en septembre, le plus actif, a fini à 4,9175 dollars contre 4,8650 dollars à la précédente clôture. Le boisseau de soja pour livraison en novembre, le plus échangé, a terminé à 8,8225 dollars contre 8,6150 dollars lundi.

O. N.

Technologies/Informatique

Microsoft veut former 25 millions de personnes dans le monde au numérique

Microsoft entend doter 25 millions de personnes d'ici la fin de l'année des compétences nécessaires pour trouver un emploi ou rester à la page dans un monde qui a accéléré sa transition numérique à cause de la pandémie de Covid-19.

«*Alors que les sociétés rouvrent, il est clair que l'économie de juillet ne sera pas celle de janvier*», relève Brad Smith, le président du géant informatique, en préambule d'un communiqué publié mardi.

L'initiative consiste en la mise à disposition d'outils d'information et de formation via les plateformes du groupe (dont LinkedIn et GitHub) et propose aussi d'obtenir des certifications attestant de la maîtrise des outils Microsoft (cloud Azure, suite Microsoft 365, etc).

Les personnes qui peuvent prouver que leur emploi a été affecté par la pandémie bénéficieront de réductions substantielles.

Les données compilées sur le réseau professionnel LinkedIn sont censées aider les gouvernements et grandes organisations dans leur tâche, pour récréer les conditions d'un meilleur marché de l'emploi. Elles ont déjà permis à Microsoft d'identifier 10 métiers très demandés depuis plusieurs années, nécessitant des compétences pouvant être acquises en ligne, comme développeur de logiciel, représentant commercial, chef de projet, technicien informatique, spécialiste en marketing numérique, analyste de données, analyste financier, graphiste...

«*D'après* (nos) *calculs, le chômage mondial pourrait atteindre les 250 millions de personnes en 2020*», déclare Brad Smith. Le «Grand confinement» n'a fait qu'accélérer une tendance de fond, celle de l'automatisation et de la montée en puissances des technologies numériques et des données, comme l'intelligence artificielle ou le cloud (informatique à distance).

Sur les 5 prochaines années, la firme de Redmond anticipe la création potentielle de 149 millions de postes liés aux technologies, dont 98 millions dans le développement de logiciels.

Microsoft compte aussi donner 20 millions de dollars de subventions à des ONG dans le monde «*qui aident ceux qui en ont le plus besoin*», dont 5 millions consacrés spécifiquement à des associations fondées par et pour des communautés de personnes noires ou racisées.

Ouali N.

Marchés

Les Bourses asiatiques ont fini en ordre dispersé

LES BOURSES asiatiques ont terminé dans des directions contraires hier, Tokyo ayant rechuté en raison de nouvelles craintes sur le coronavirus, quand les places de Chine continentale ont à l'inverse salué l'assouplissement des mesures de confinement à Pékin. Après un démarrage en légère hausse grâce aux gains de Wall Street la veille, la Bourse de Tokyo a finalement terminé en nette baisse : son indice vedette Nikkei a cédé 0,75 % à 22 121,73 points et l'indice élargi Topix a perdu 1,29 % à 1 538,61 points. L'optimisme a été tempéré d'emblée par le baromètre de confiance des entreprises Tankan, tombé à un plus bas niveau depuis 2009, pire encore que les prévisions des économistes. Les doutes persistent sur la capacité de l'économie japonaise à rebondir rapidement, alors que les cas de Covid-19 sont récemment repartis à la hausse à Tokyo : 67 nouveaux cas ont été signalés dans la capitale hier, un nouveau record depuis début mai. Le gouvernement nippon a par ailleurs averti que l'état d'urgence pourrait être rétabli si la situation s'aggravait. Ce dispositif incitant fortement les habitants à rester chez eux avait été appliqué dans tout le pays en avril-mai, pénalisant l'activité économique. La situation sanitaire aux Etats-Unis continue aussi de faire trembler les investisseurs à Tokyo. L'épidémiologiste Anthony Fauci, membre de la cellule de crise de la Maison-Blanche, a déclaré mardi qu'il ne serait «*pas surpris*» si le nombre de nouveaux cas quotidiens de contamination atteignait 100 000 jour dans le pays, contre environ 40 000 actuellement. En Chine continentale au contraire, l'indice composite de Shanghai a bondi de 1,38 % à 3 025,98 points et celui de Shenzhen a pris 0,79 % à 1 991,11 points. Les investisseurs en Chine ont apprécié la levée des confinements de plusieurs quartiers de Pékin grâce à la baisse significative des nouveaux cas quotidiens de Covid-19 dans la capitale, qui avait connu une recrudescence du virus le mois dernier. L'accélération de l'activité manufacturière en Chine le mois dernier a par ailleurs été confirmée par l'indice indépendant Caixin hier.
La Bourse de Hong Kong était fermée hier, le 1er juillet étant un jour férié local marquant la rétrocession de l'ex-territoire britannique à la Chine en 1997. Des manifestants contre la loi controversée sur la sécurité nationale à Hong Kong, adoptée mardi par Pékin, ont été dispersés hier par la police locale. Le gouvernement chinois a aussi sèchement adressé une fin de non-recevoir à 27 pays lui ayant demandé de réexaminer ce texte menaçant selon eux les libertés à Hong Kong.

L. N.

En partenariat avec des entreprises spécialisées étrangères

L'organisation de la filière des déchets plastiques entamée

■ La ministre de l'Environnement, Nassira Benharrats, a annoncé, avant-hier à partir de Boumerdès, l'entame, par son département ministériel, de la mise en œuvre du projet d'organisation de la filière des déchets plastiques, dans le cadre d'un partenariat avec des entreprises spécialisées étrangères.

Par Lyes B.

«*Nous avons entamé de larges concertations avec des entreprises allemandes pour la mise en œuvre du projet d'organisation d'un nombre de filières, à commencer par celle du plastique*», a indiqué la ministre lors d'un point de presse, en marge d'une visite de travail dans la wilaya. Signalant la tenue, à cet effet, en février dernier, de rencontres de concertation avec des opérateurs des secteurs des pneus usagés, des huiles usagées et des batteries usagées.Cependant, la crise sanitaire du Covid-19, qui a affecté l'Algérie au même titre que de nombreux pays de la planète, et les mesures de lutte contre ce virus, préconisant notamment l'interdiction de l'organisation de rencontres avec les partenaires concernés, ont, selon Mme Benharrats, «*quelque peu retardé la concrétisation des objectifs du secteur en la matière*». S'exprimant sur la stratégie du secteur relative à la protection des systèmes environnementaux et de la biodiversité, elle a soutenu que la «*feuille de route mise en place, à cet effet, englobe tous les secteurs*», avec une option prise pour s'attaquer «*en premier aux secteurs les plus sensibles, objets de risques, les forêts notamment*», a-elle fait savoir. En inspectant une usine privée de production de brique isolante (à isolation thermique), à Tidjelabine (Est de Boumerdès), la ministre a affirmé la mise à disposition, par ses services, de tous les «*moyens et ressources nécessaires pour l'accompagnement de ce type de start-up, qui œuvrent en vue d'innover dans des domaines écologiques*», susceptibles, a-t-elle dit, de «*réduire de 40 % la consommation de l'énergie au niveau des foyers*». Après un exposé détaillé sur le Centre d'enfouissement technique de déchets (CET) de Corso (au nord), dédié aux déchets de 26 communes de Boumerdès et d'Alger, la ministre de l'Environnement a inauguré le 2e casier de collecte et d'enfouissement des déchets du CET, suite à l'arrivée à saturation du 1er casier, depuis plusieurs mois. Sur place, elle a fait part d'une démarche entreprise en vue de changer l'appellation des CET, à travers le pays, en «*Centres de valorisation des déchets solides*», a-t-elle dit, estimant que cette nouvelle appellation est «*plus adaptée aux objectifs du secteur visant la généralisation du tri sélectif des déchets à tous le pays, conformément aux normes environnementales en vigueur*». «*Le tri sélectif ouvrira d'importantes perspectives pour les start-up intéressées par ce secteur d'avenir, outre sa contribution dans la création de la richesse et de postes d'emploi*», a-elle soutenu, à ce propos. A Cap Djinet, Mme Nassira Benharrats a visité la nouvelle centrale électrique (1.131mgwt), entrée en service en juillet 2019. Sur place, elle a présidé une cérémonie de signature d'un accord de partenariat entre une entreprise sud-coréenne, réalisatrice de cette centrale, et l'entreprise «Green Sky», agréée par le ministère de l'Environnement pour la prise en charge des déchets chimiques liquides présents dans les bassins de cette nouvelle station de production d'électricité.

Ph : D. R.

La ministre a loué la signature de cet accord, devant permettre, a-t-elle dit, de «*traiter les déchets industriels dangereux, au niveau de la centrale, à partir d'aujourd'hui et tout au long de l'année, à travers un partenariat et une coopération avec une start-up algérienne*». Mme Nacera Benharrats a inspecté, par là même, une unité de recyclage des déchets plastiques à Ouled Moussa (ouest de Boumerdès), au même titre que les containers de tri de déchets solides installés sur le front de mer de la ville de Boumerdès, avant d'honorer un nombre d'employés de l'entreprise d'hygiène «Medinet», relevant du CET de Corso. **L. B.**

Espèce disparue depuis les années 80

Réapparition à Tipasa de l'hyène rayée

Une hyène rayée, une espèce disparue depuis les années 80 du siècle dernier, a été aperçue dans les forêts de Tipasa, a indiqué, avant-hier, la Conservation des forêts de la wilaya. Il s'agit d'un couple d'hyènes rayées, repéré au niveau de la forêt «Berrouis», entre Hadjout et Nadhor, selon le signalement de l'association des chasseurs «El Mostakbal», «*dont des membres ont assuré avoir vu cet animal protégé, après une disparition qui remonte aux années 80*», a indiqué Mohamed Djamel, conservateur principal et responsable du service de protection de la faune et de la flore auprès de cette direction. Signalant également une démarche en cours pour «*confirmer certaines informations relayées sur les réseaux sociaux, à propos de l'apparition de ce même animal* (hyène rayée) *menacé d'extinction, dans les forêts de Merad, au sud de Tipasa, où l'on s'atelle à suivre sa piste*», a expliqué le même responsable. Selon Mohamed Djamel, le retour de ces espèces sauvages menacées, dont le rôle est primordial pour l'écosystème, peut s'expliquer par le fait qu'elles ne sont pas «*en situation de stress*». Ce qui est le résultat d'une disponibilité de «*nourriture*» dans leur milieu naturel, a-t-il observé. Le responsable a rappelé, par là même, le signalement, ces dernières années, de la réapparition de la genette commune dans les forêts de Tipasa, un petit carnivore protégé par la loi. Il a, en outre, souligné l'intérêt de la réapparition de l'hyène rayée pour l'écosystème local, eu égard au fait que ce mammifère carnivore se nourrit des restes d'animaux morts. D'où sa contribution dans le «*nettoiement naturel*» de la forêt de ces déchets pouvant constituer des nids de maladies, selon des spécialistes. Ces mêmes spécialistes estiment que le signalement de ce couple d'hyènes rayées (un mâle et une femelle) dans les forêts de Tipasa «*augure d'une bonne perspective de reproduction de cet animal dans la région*», eu égard au fait que la femelle de l'hyène rayée peut donner naissance à une portée de cinq petits, après une période de gestation de 90 jours. L'hyène rayée est un mammifère carnivore appartenant à la famille des hyénidés. Elle se compose de cinq espèces peuplant une grande partie du Nord-Est de l'Afrique, du Moyen-Orient et jusqu'à l'Inde. Elle est moins dépendante de l'eau que la hyène tachetée, ce qui lui permet de coloniser des régions arides comme le Sahara et divers milieux comme les savanes arides, les forêts, les broussailles, les rochers et les régions montagneuses qui lui fournissent de nombreux abris, selon Wikipedia.

Yacine N.

Russie

Des températures extraordinaires enregistrées en juin en Arctique

L'Arctique russe a enregistré en juin des records de température extraordinaires ayant provoqué des feux inhabituels dans la toundra, a indiqué avant-hier le chef de l'agence météorologique russe, reliant ces anomalies au changement climatique. «*Nous avons eu une météo extrêmement inhabituelle en juin et des records ont été battus facilement*», a affirmé Roman Vilfand lors d'une conférence de presse à Moscou. Il a notamment mentionné un nouveau record dans la ville arctique de Verkhoïansk, où la température a atteint le 17 juin 38 degrés Celsius. «*C'est extraordinaire*», a-t-il poursuivi, précisant que Verkhoïansk avait enregistré à la fin du XIXe siècle un record des températures les plus froides : -67,8 degrés. Plusieurs régions du nord de la Russie, dont des territoires de la Iakoutie bordant l'océan Arctique, ont fait face ces dernières semaines à une vague de chaleur. Des villages dans la toundra – paysage caractéristique de l'Arctique constitué d'herbes et d'arbres nains – sont confrontés à d'importants feux de forêt. Selon M. Vilfand, l'augmentation des températures et de l'ensoleillement dans le Grand nord est causée par le changement climatique et une évolution de la circulation atmosphérique, avec des anticyclones polaires plus fréquents créant un temps ensoleillé. En été, l'absence de nuages causée par ces anti-cyclones réchauffe l'Arctique, a-t-il expliqué. Auparavant, «*les météorologistes n'observaient pas souvent des feux dangereux dans les régions polaires*», a-t-il dit, soulignant une «*situation étonnante*» avec des anti-cyclones bien plus fréquents et difficiles à prévoir. «*C'est le principal problème et l'une des conséquences du changement climatique*», a-t-il estimé. Les feux déclenchés par ces températures alimentent ensuite un cercle vicieux car «*les cendres des incendies se déposent dans les régions polaires*», faisant fondre «*rapidement*» la glace qui habituellement reflète les rayons du soleil et empêche le réchauffement des sols. Selon des estimations officielles, la Russie se réchauffe environ 2,5 fois plus vite que le reste du monde, à cause de ses vastes territoires arctiques. Le président russe, Vladimir Poutine, a évoqué les bénéfices de la hausse des températures pour ouvrir de nouvelles routes navigables dans le Grand nord et exploiter plus facilement des ressources. Mais le changement climatique menace aussi le permafrost, un sol perpétuellement gelé qui recouvre 65 % de la surface de la Russie et sur lequel sont bâties de nombreuses infrastructures. **Amine K.**

Été d'El Bahia

Une pléiade d'artistes anime des soirées virtuelles

Une pléiade d'artistes anime les soirées d'Algérie à El Bahia (Oran). Organisé par l'Office national de la culture et de l'information, cet évènement attire chaque année un grand public au théâtre de plein air Hasni-Chakroun. Du rai, de l'andalou, du chaabi, de l'algérois et autres styles musicaux, sont à l'affiche de cette manifestation artistique.

Par Abla Selles

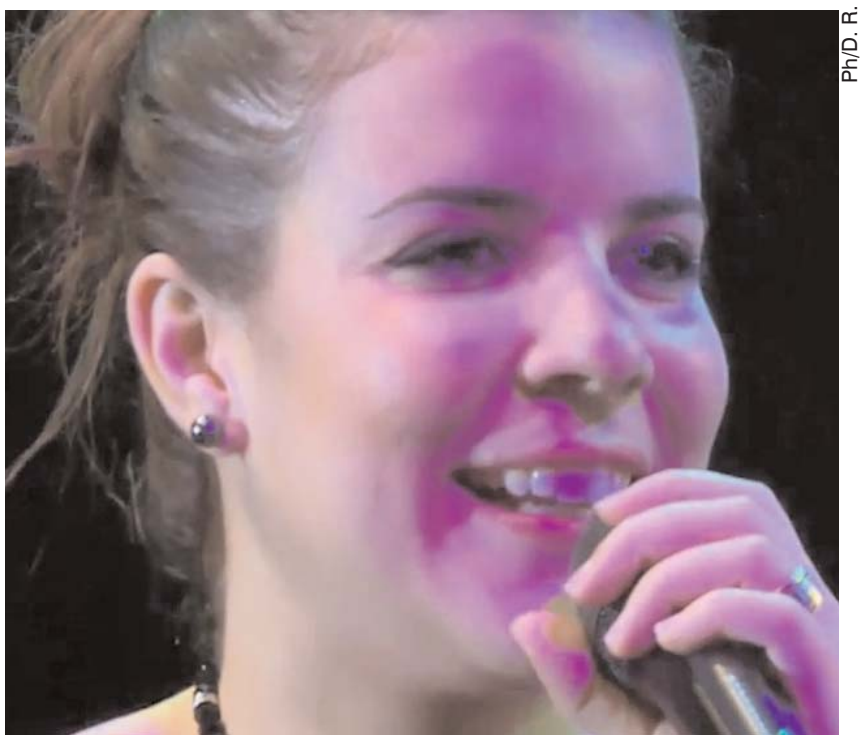

Ph/D. R.

L'Office national de la culture et de l'information accompagne le public algérien en cette période de confinement avec des activités diverses. Du théâtre, de la musique, des spectacles et autres, sont diffusés sur la chaîne YouTube de l'Office et les réseaux sociaux. Le but majeur de ces activités virtuelles est d'aider le citoyen à dépasser l'ennui en plein confinement sanitaire imposé comme mesure de prévention contre le Covid-19. C'est aussi une manière d'assurer la continuité d'une vie culturelle qui s'est éclipsée en cette période de confinement.

Une des festivités les plus attendues, c'est l'été d'Algérie à El Bahia (Oran) où les musiques des quatre coins du pays ont l'habitude de se rencontrer. Pour cette année, l'évènement ne sera pas annulé puisque les réseaux sociaux assurent le lien avec le public. En effet, l'Office de la culture et de l'information a décidé de diffuser cet évènement sur sa chaine YouTube et sa page Facebook. Le programme de cette édition n'est pas moins important que celui des années précédentes. Du chaabi, de l'algérois, du rai, de l'andalou et bien d'autres styles musicaux représentant la richesse artistique de notre pays sont à l'affiche.

Les artistes Nasser Ghafour, M'sabih Elhadj, Cheb Didine, Cheb Fouzi, Assia Haddad, Cheb Redouane et autres, prennent part à l'édition des soirées d'été d'El Bahia cette année.

Afin d'informer le public des rendez-vous artistiques, l'Office national de la culture et de l'information est en contact permanent avec les citoyens sur sa page Facebook. Il est à noter que l'été d'El Bahia (Oran) est une manifestation artistique qui se poursuit jusqu'au mois de septembre. Elle donne l'occasion aux jeunes artistes de se faire connaître tout en proposant des moments musicaux de haute facture.

A. S.

Conseil national des arts et des lettres

Installation des nouveaux membres

La ministre de la Culture et des Arts, Malika Bendouda, a procédé, mardi à Alger, à l'installation des nouveaux membres du Conseil national des arts et des lettres (Cnal) qui sera présidé par Mohamed Sari.

Le Conseiln dont les membres ont été partiellement remplacésn est composé de 13 membres, dont des représentants du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, des écrivains, des comédiens et des artistes.

Parmi les nouveaux membres installés au sein de cette instance consultative placée sous la tutelle du ministère de la Culture et des Arts, figurent les noms de Nabila Rezaig et Djamal Chalal en tant que vice-présidents, en sus du metteur en scène Ziani Cherif Ayad, la chorégraphe Khadidja Kemiri, le plasticien Zoubir Hellal et le journaliste Youcef Sayah.

S'exprimant à cette occasion, la ministre a félicité Mohamed Sari, reconduit à la tête du Cnal, avant de souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres.

De son côté, M. Sari a indiqué que cette instance consultative était «*un partenaire dans la description et la compréhension de la situation des artistes et leur droit à l'obtention de la carte d'artiste mais constitue également une force de proposition*».

Le même responsable a rassuré que «*le travail commence aujourd'hui pour remettre les affaires du Cnal en ordre, afin qu'il soit à la hauteur de la confiance placée en ses membres*».

En marge de cette cérémonie d'installation, la ministre s'est enquise de la situation de la Bibliothèque nationale (BN) où elle a visité les différents pavillons.

Créé en 2011 en vertu d'un décret exécutif, le Cnal se compose de 13 membres sélectionnés parmi les personnalités nationales activant dans le domaine des arts et des lettres.

M. K.

Oscars

Adèle Haenel et Ladj Ly invités à rejoindre l'Académie

Les Oscars font le plein. 819 professionnels du cinéma ont reçu ce mardi 30 juin une invitation à rejoindre l'Académie des Oscars et ses plus de 9 000 membres.

Une sélection qui ne compte pas parmi les plus larges jamais enregistrées, 928 personnes avaient été invitées en 2018, mais qui s'impose comme la plus diversifiée dans l'histoire de l'institution.

Comme le rapporte le Hollywood Reporter, 45 % des cartons envoyés en 2020 vont en effet pour la première fois à des femmes, 36 % à des personnes de couleur et près de 50 % à des non-Américains. De quoi permettre à l'Académie d'atteindre ses objectifs fixés en 2016, après la controverse OscarsSoWhite, d'au moins doubler le nombre de femmes et personnes de couleurs parmi ses membres d'ici à 2020. Les Oscars se vantent même d'avoir fait mieux en triplant le nombre de personnes de couleurs (qui sont passées de 554 à 1 787) et ses membres venant de l'étranger (de 747 à 2 107). Parmi ces nouveaux invités étrangers, on retrouve notamment Adèle Haenel pour son jeu dans «*Portrait de la jeune fille en feu*» et «*120 battements par minute*». La Française de 31 ans est invitée à rejoindre la branche des acteurs de l'Académie. Autre personnalité conviée à rejoindre ces membres, Ladj Ly. Le Français de 42 ans fait partie des huit personnes, sur les 819 invitations, qui pourront même choisir entre deux des 17 catégories existantes. Grâce à son travail sur «*Les Misérables*», ce dernier pourra intégrer la branche des réalisateurs ou bien des scénaristes.

«*Parasite*», notamment sacré meilleur film en février, a pour sa part reçu pas moins de 13 invitations dont cinq rien que pour les acteurs.

S. G.

Après une longue fermeture à cause du Covid-19

Les musées britanniques s'apprêtent à rouvrir leurs portes

La National Gallery et la Tate, qui figurent parmi les musées britanniques les plus réputés, ont annoncé mardi la réouverture de leurs portes respectivement les 8 et 27 juillet, sur réservation préalable, après plus de trois mois de fermeture en raison du coronavirus.

Pays le plus durement touché en Europe par la pandémie avec plus de 43 000 morts, le Royaume-Uni a abordé samedi une nouvelle étape majeure pour sortir du confinement instauré fin mars pour lutter contre la propagation du virus, avec la réouverture des pubs, restaurants et musées.

Il faudra cependant attendre quelques jours de plus pour retourner dans les grandes institutions de Londres. Premier grand musée britannique à rouvrir ses portes, la National Gallery de Londres accueillera à partir de mercredi les visiteurs avec des mesures pour assurer leur sécurité, en profitant de l'expérience des musées européens et américains qui ont déjà pu rouvrir, a annoncé mardi le musée dans un communiqué.

Les visiteurs qui viendront découvrir les expositions Titien ou Nicolaes Maes pourront profiter des œuvres dans les effluves de gel hydro alcoolique, dont des distributeurs ont été installés à intervalles régulier dans le bâtiment. Des parcours de visite ont été créés et le musée recommande aux visiteurs de porter un masque.

Le musée, qui a accueilli 5,7 millions de visiteurs en 2018 selon l'organisme du secteur, a également installé des filtres plus efficaces dans le système de climatisation, précise-t-il.

La Tate Modern, qui a accueilli près de 5,9 millions de visiteurs en 2018, rouvrira le 27 juillet, comme les autres musées de la Tate. A Londres, la Tate Modern accueille une rétrospective Andy Warhol, la Tate Britain une installation de l'artiste britannique Steve McQueen.

Là aussi, les places devront être réservées à l'avance.

Le Royaume-Uni a mis en place une quarantaine obligatoire de 14 jours pour les personnes arrivant sur son sol pour éviter l'importation de nouveaux cas, mais le gouvernement doit publier prochainement une liste de pays dont les ressortissants seront exemptés.

R. B.

Hong Kong

Premières arrestations en vertu de la loi sur la sécurité

Moins de 24 heures après l'entrée en vigueur de la loi sur la sécurité nationale imposée par Pékin à Hong Kong, la police a procédé aux premières arrestations en vertu de ce texte.

Par Rosa C.

«*Sept personnes ont été arrêtées pour violation présumée de la loi sur la sécurité nationale*», a affirmé la police.

Les forces de l'ordre ont procédé au total, hier, à l'arrestation de 180 personnes alors que des milliers de Hongkongais se sont rassemblés pour marquer le 23e anniversaire de la rétrocession de l'ex-colonie britannique à la Chine.

Ce rassemblement avait été interdit il y a quelques jours par les autorités, pour la première fois en 17 ans.

La police a fait usage de canons à eau, de gaz poivré et lacrymogène pour les disperser.

Beaucoup d'entre-eux scandaient des slogans en faveur de l'indépendance du territoire.

«*Ce que ce régime autoritaire veut faire, c'est terroriser le peuple et l'empêcher de sortir*», a affirmé à l'AFP Chris To, un manifestant de 49 ans.

Selon la police, un officier a été poignardé à l'épaule alors qu'il tentait de procéder à une arrestation.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi mardi soir, le soutien à l'indépendance de Hong, Taiwain, du Tibet et de la région Xinjiang est devenu illégal.

«*La défense de l'indépendance de Hong Kong est contraire à la loi*», a indiqué à la presse John Lee, le ministre hongkongais de la Sécurité.

L'opposition hongkongaise redoute que le texte ne porte un coup fatal aux libertés et à l'autonomie dont jouissait le territoire depuis sa rétrocession le 1er juillet 1997 par le Royaume-Uni.

Hier matin, au cours de la traditionnelle cérémonie de lever de drapeau qui marque cet anniversaire, la cheffe de l'exécutif hongkongais fidèle à Pékin, Carrie Lam, a salué cette loi qui constitue «*l'événement le plus important dans les relations entre le gouvernement central et Hong Kong depuis la rétrocession*».

Promulgué par le président chinois Xi Jinping, il permet de réprimer quatre types de crimes contre la sécurité de l'État : subversion, séparatisme, terrorisme et collusion avec des forces extérieures.

La loi prévoit que la justice chinoise soit compétente pour certaines infractions et réserve la prison à vie aux crimes les plus graves contre la sécurité nationale.

«*La promulgation de cette loi vise à lutter contre les très rares criminels qui mettent gravement en danger la sécurité nationale, et non l'ensemble de l'opposition*», a affirmé, hier à Pékin, le directeur adjoint du Bureau des affaires de Hong Kong et Macao du régime communiste, Zhang Xiaoming.

La veille, dans la foulée de l'adoption de cette loi, le gouvernement chinois se montrait plus comminatoire, affirmant que «*pour les membres de la petite minorité qui menace la sécurité nationale, cette loi sera un glaive suspendu au-dessus de leur tête*».

De nombreux pays occidentaux, parmi lesquels 27 membres du Conseil des droits de l'Homme de l'ONU, ont condamné ce texte, redoutant qu'il n'entraîne la répression de toute opposition politique.

Ph. > D. R.

De leur côté, les États-Unis ont menacé la Chine de représailles, promettant de ne pas «*rester les bras croisés*».

Hier, le Canada a mis en garde ses ressortissants à Hong Kong contre un risque de «*détention arbitraire*» et d'extradition vers la Chine continentale.

De son côté, Taïwan a annoncé l'ouverture d'un bureau destiné à accueillir les habitants de Hong Kong désireux de s'installer sur l'île. M. Zhang a qualifié les États qui menacent certains responsables chinois de sanctions, d'avoir une «*logique de bandits*». Des propos qui visent les États-Unis.

La loi est entrée en vigueur un peu plus d'un an après le début des manifestations monstres dans l'ex-colonie britannique contre l'influence du gouvernement central. Echaudée par ces événements, la Chine aura imposé en quelques semaines seulement cette loi qui contourne le conseil législatif local.

Pour Pékin, il s'agit d'assurer la stabilité, de mettre fin au vandalisme ayant émaillé les manifestations de 2019 dans ce territoire de 7,5 millions d'habitants, ainsi que d'y réprimer le courant militant pour l'indépendance.

«*Cela marque la fin de Hong Kong tel que le monde la connaissait*», a réagi sur Twitter Joshua Wong, l'une des figures du mouvement pour la démocratie. «*La ville se transformera en un #étatdepolicesecrète*».

Conséquence, le parti Demosisto, qu'il a fondé avec d'autres militants en 2014, a annoncé sa dissolution. Cette formation appelait notamment à l'auto-détermination et pouvait donc potentiellement tomber sous le coup de la nouvelle loi.

R. C.

Commentaire

Terres

Par Fouzia Mahmoudi

Ces dernières années, l'Occident s'est fait bien silencieux face à un État israélien conquérant, décidé à faire siennes autant de terres palestiniennes que possible. Le seul sursaut de la communauté internationale s'est produit il y a deux ans à l'occasion de l'annonce de Donald Trump d'une reconnaissance unilatérale des États-Unis de Jérusalem en tant que capitale officielle et légitime d'Israël. Une annonce qui avait provoqué quelques contestations et quelques résolutions onusiennes qui comme toujours n'ont eu aucun impact sur la décision de Washington. Une décision bientôt suivie par quelques pays alliés et dépendants des Américains. Toutefois, aujourd'hui l'annexion de nouveaux pans de la Cisjordanie occupée par Israël préoccupe en Europe notamment. Ce serait une «*infraction au droit international*» et même «*contraire*» aux intérêts de l'État hébreu, a prévenu, hier, le Premier ministre britannique, Boris Johnson, dans une tribune publiée à la Une d'un grand quotidien israélien. Le gouvernement israélien doit se prononcer cette semaine sur la mise en œuvre du plan du Président américain Donald Trump pour le Proche-Orient, qui prévoit notamment l'annexion par Israël de colonies juives et de la vallée du Jourdain en Cisjordanie occupée. «*Je suis un défenseur passionné d'Israël mais j'espère profondément que l'annexion n'ira pas de l'avant*», affirme Johnson dans une tribune en hébreu publiée hier à la Une du quotidien israélien «*Yediot Aharonot*», le plus vendu du pays. «*En tant qu'ami de longue date, admirateur et supporter d'Israël, je crains que ces propositions (d'annexion) ne parviendront pas à sécuriser les frontières d'Israël et seront ainsi contraires aux intérêts à long terme d'Israël*», a ajouté le Premier ministre britannique pourtant jugé proche du Premier ministre israélien, Benjamin Netanyahu, qui l'a qualifié l'an dernier d'«*ami*». «*L'annexion met en péril le chemin accompli par Israël pour se rapprocher du monde arabe et musulman* (...) *Les ennemis d'Israël profiteront de la situation et l'utiliseront contre ceux qui espèrent des progrès au Moyen-Orient*», a ajouté Johnson, qualifiant une annexion de «*violation du droit international*». Un diplomate émirati avait publié mi-juin une tribune dans le même quotidien israélien, dénonçant les projets d'annexion et affirmant que ceux-ci mettraient «*certainement fin aux aspirations israéliennes à de meilleures relations avec le monde arabe et les Émirats*». «*Je veux une solution juste pour les Israéliens et les Palestiniens et le seul moyen est que les deux parties reviennent à la table des négociations, l'annexion ne peut que nous éloigner de cet objectif*», a conclu Johnson, rejoignant ainsi la position de nombreux leaders européens sur ce sujet sensible. Néanmoins, il est peu probable que cette tribune change quoi que ce soit aux projets des dirigeants israéliens, qui, forts du soutien indéfectible de l'administration Trump, s'autorisent désormais tous les dépassements. Trump de son côté a déjà fort à faire dans son pays pour sécuriser une victoire, de plus en plus incertaine, à la prochaine présidentielle de novembre, et qui doit par ailleurs gérer la crise sanitaire du Covid-19 et la crise sociale des Black Lives Matter. Le projet d'annexion israélien, malgré les protestations de quelques dirigeants et les manifestations dans quelques pays, devrait ainsi suivre son court, vampirisant encore plus les terres palestiniennes qui se réduisent comme peau de chagrin et qui bientôt, à ce rythmes-là, ne seront plus dans quelques dizaines d'années qu'un vague souvenir.

F. M.

Italie

Saisie de 14 tonnes d'amphétamines produites par le groupe État islamique

La police italienne a annoncé hier la saisie record de 14 tonnes d'amphétamines, sous la forme de 84 millions de comprimés de captagon produits en Syrie par le groupe État islamique (EI).

Pour le colonel Domenico Napolitano, commandant de la policière financière de Naples, «*il s'agit de la saisie d'amphétamines la plus importante jamais réalisée par des forces de police au niveau mondial*».

Cette prise réalisée dans le port de Salerne (au sud de Naples) a une valeur d'un milliard d'euros sur le marché, précise un communiqué de la police italienne.

Les comprimés sont marqués par deux demi cercles, le symbole du «captagon», un médicament classé comme produit stupéfiant, connu aussi sous l'appellation «drogue du Djihad», précisent les enquêteurs.

«*On sait que l'État islamique finance ses propres activités terroristes surtout par le trafic de drogue synthétique produite en Syrie, qui pour cette raison est devenue ces dernières années le premier producteur mondial d'amphétamines*», souligne le communiqué de la police.

Selon l'enquête chapeautée par le parquet de Naples, la drogue se trouvait dans trois conteneurs suspects, contenant des cylindres de papier à usage industriel et des roues métalliques. Le quotidien «*La Repubblica*» révèle pour sa part que la cargaison devait être expédiée à une société suisse basée à Lugano, propriété de ressortissants italiens.

Chaque cylindre de papier en multi-couches, d'environ 2 mètres de haut et d'un diamètre de 1,40 mètre (probablement fabriqués en Allemagne), permettait de dissimuler à l'intérieur environ 350 kg de comprimés sans pouvoir être détectés par un scanner. Les énormes roues métalliques découpées par des experts étaient également remplies de pilules.

L'enquête avait démarré voici deux semaines, lorsque la même unité d'enquête de Naples spécialisée dans le crime organisé avait intercepté un conteneur de vêtements de contrefaçon, dissimulant 2 800 kg de haschisch et 190 kg d'amphétamines sous la forme de plus d'un million de pilules de captagon.

Cette première cargaison, envoyée par une société syrienne, avait attiré l'attention des douaniers, car elle était destinée à la Libye à travers une société suisse, selon des informations de «*La Repubblica*». Les trois nouveaux conteneurs interceptés hier étaient expédiés par la même société syrienne à la même entreprise suisse, ajoute le journal. Les enquêteurs estiment qu'un «consortium» de groupes criminels sont à la manœuvre, car les 85 millions de comprimés peuvent satisfaire un marché de taille européenne allant donc bien au-delà de la consommation italienne. Selon une hypothèse, il pourrait s'agir d'un «cartel» de clans de la Camorra (mafia napolitaine).

Le confinement dû à l'épidémie du coronavirus a sans aucun doute bloqué la production et la distribution de drogues de synthèse en Europe. Dès lors, de nombreux trafiquants se seraient tournés vers la Syrie pour se réapprovisionner.

La police italienne souligne que le captagon, vendu dans tout le Moyen-Orient, «*est très répandu chez les combattants pour inhiber la peur et la douleur*».

Report de la CAN-2021

Ahmad Ahmad : «La santé est une priorité absolue»

LE PRÉSIDENT de la Confédération africaine de football (CAF), Ahmad Ahmad, a expliqué le report de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2021 au Cameroun d'une année, par un souci exclusivement sanitaire, face à la pandémie de coronavirus (Covid-19), qualifiant de «*sacrée*» la mission de l'instance continentale de «*protéger la santé de tout le monde*». «*Les situations d'urgence se sont multipliées ces dernières semaines, la CAF a pris certaines décisions très importantes dans ce sens, dont le report de la CAN-2021 à janvier 2022. La santé est une priorité absolue. Nous devons rester vigilants car le pic n'a pas encore été atteint dans certaines régions d'Afrique. Protéger les sportifs, les équipes, le public et même les médias est une mission sacrée de la CAF*», a déclaré Ahmad Ahmad lors d'un point de presse tenu par visioconférence. Le premier responsable de l'instance continentale s'exprimait à l'issue de la réunion du Bureau exécutif de la CAF, pour discuter notamment de l'impact du Covid-19 sur le football africain. Tout en reconnaissant que la CAF «*aura des pertes*» provoquées par la pandémie, il a annoncé l'annulation de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2020 (dames) «*pour être remplacée par la nouvelle Ligue des champions féminine en présence de 8 clubs*». «*Il s'agit d'une décision historique et un message fort envoyé aux femmes africaines. Nous sommes déterminés à avancer malgré le contexte difficile*», a-t-il ajouté.

«Le Cameroun a été consulté pour le report»

Le président de la CAF a poursuivi que le Cameroun a été consulté dans la décision de reporter la CAN-2021, alors que le pays devait également organiser le Championnat d'Afrique des nations CHAN-2020, reporté finalement à janvier 2021. «*J'avais annoncé que je ne prendrais aucune décision sans me référer à la partie prenante qui est le Cameroun. J'ai instruit mon administration à travers le secrétaire général, pour consulter nos partenaires commerciaux et gouvernementaux. La partie camerounaise a été associée entièrement à cette décision*», a-t-il expliqué. Concernant la suite des qualifications de la CAN-2021, interrompues après le déroulement de deux journées sur six, Ahmad Ahmad a indiqué qu'aucune décision n'a encore été prise dans ce sens. «*La CAF est une institution autonome, mais ça nécessite des consultations avec la Fédération internationale* (Fifa), *pour notamment caser, à des dates Fifa, les quatre matchs qui restent des qualifications de la CAN-2021*». Répondant à une question relative à la succession de deux CAN en l'espace d'une année (2022 et 2023), le président ne semble pas inquiet outre mesure concernant notamment l'aspect organisationnel et son rapprochement avec le Mondial-2022, dont la phase finale aura lieu en hiver au Qatar (21 novembre-18 décembre). «*Je ne peux trop spéculer dans la vie, mais on doit nous référer à la partie prenante, on verra ce que ça va donner : soit un report ou non, mais je suis très optimiste pour l'organisation du football africain, je ne sais pas à quelle date, mais le tournoi aura bel et bien lieu en 2023. Ce n'est pas la première fois que la CAF organise deux éditions de suite en une année, c'était le cas en 2012 et 2013*», a-t-il conclu.

Le CHAN-2022 en Algérie ne sera pas reporté

LE PRÉSIDENT de la Confédération africaine de football (CAF), Ahmad Ahmad, a écarté mardi l'idée de reporter le Championnat d'Afrique des nations CHAN-2022 en Algérie, suite au réaménagement apporté au calendrier, impacté par la pandémie de nouveau coronavirus (Covid-19). «*Le CHAN-2022 est maintenu en Algérie, soyez-en sûr. Si Dieu le veut, il aura lieu en Algérie, la question du report n'est pas évoquée*», a affirmé le premier responsable de l'instance continentale. En raison de la pandémie de Covid-19, la CAF a annoncé mardi, à l'issue de la réunion de son Bureau exécutif, sa décision de reporter la CAN-2021, prévue initialement du 9 janvier au 6 février au Cameroun, à janvier 2022. Quant au CHAN-2020, qui devait se dérouler en avril dernier au Cameroun, il se jouera finalement en janvier 2021, alors que la CAN-2020 féminine est annulée pour être remplacée par la nouvelle Ligue des champions féminine. La CAF avait attribué en septembre 2018 à l'Algérie l'organisation du CHAN-2022, suite à la candidature déposée par la Fédération algérienne (FAF) au niveau de l'instance africaine en mai de la même année.

Selon le bilan des activités des intermédiaires de la FAF

Abdou Younès, l'agent de joueurs le plus actif en 2019

L'AGENT de joueurs Abdou Younès (Oran) a été le plus actif en 2019 avec pas moins de 24 contrats négociés pour une valeur de 2 725 000 DA, selon le bilan des activités des intermédiaires publié mardi par la Fédération algérienne de football (FAF). Cependant, du point de vue lucratif, et même s'il n'a fait signer que neuf contrats nationaux en 2019, c'est l'agent Mohamed Balaziz (Alger) qui a gagné le plus d'argent avec un pactole de 3 900 000 DA, selon la même source. Par ailleurs, sur le plan international, seuls deux agents ont réussi des transactions à l'étranger, à savoir les Sétifiens Ilyès Fellahi et Abderrahmane Zitouni et pour lesquelles ils ont perçu une commission de 5 000 euros chacun. Outre ces transactions à l'étranger, Fellahi et Zitouni ont réalisé quelques transferts sur le plan national grâce auxquels ils ont respectivement gagné 850 000 et 820 000 DA.

Malgré le refus des clubs

La FAF maintient sa position pour la reprise des championnats

■ *Le Bureau exécutif de la Fédération algérienne de football (FAF) a maintenu avant-hier soir sa position quant à la reprise de la saison footballistique 2019-2020, suspendue depuis le 16 mars en raison de la pandémie de nouveau coronavirus (Covid-19).*

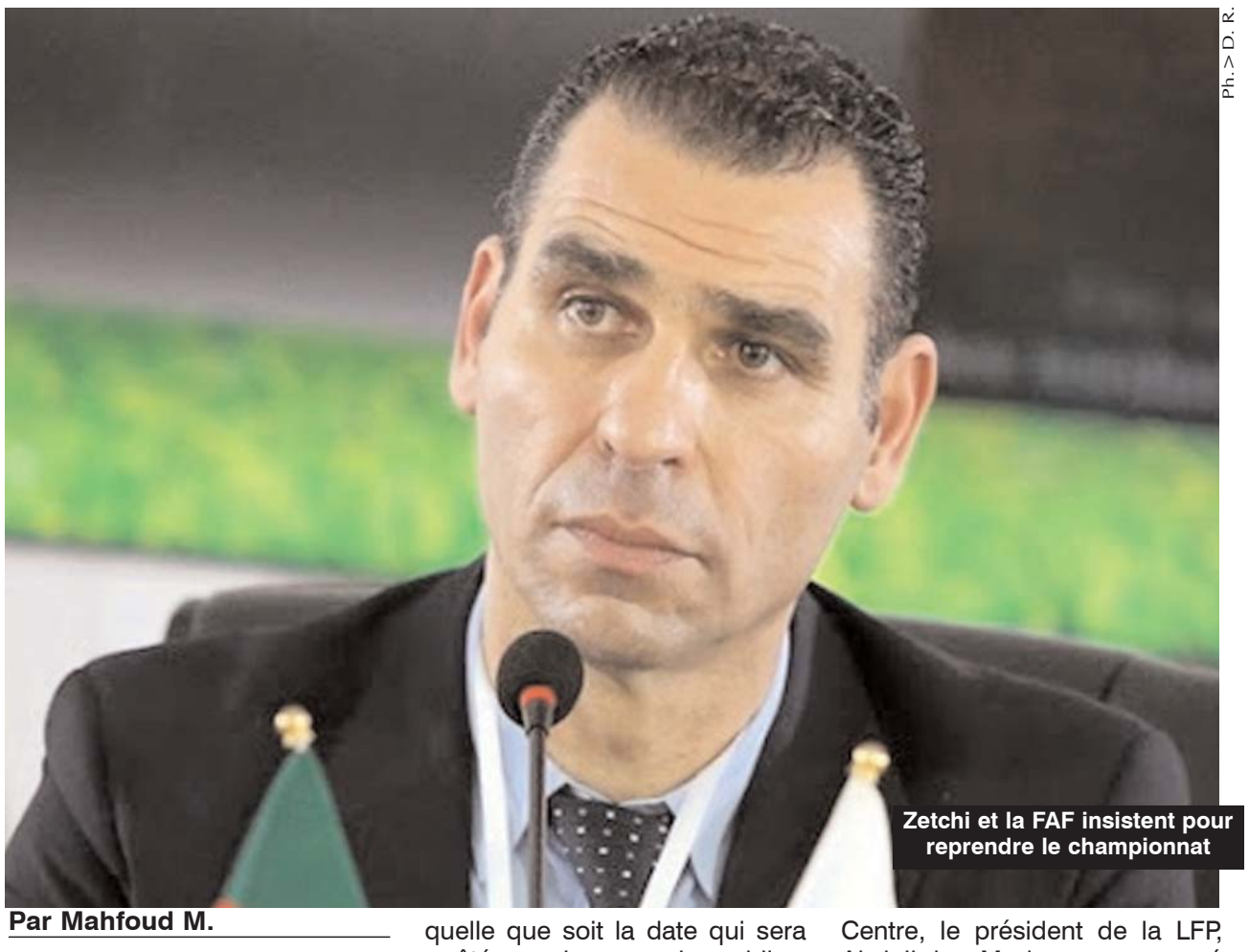

Ph.> D. R.

Zetchi et la FAF insistent pour reprendre le championnat

Par Mahfoud M.

Le Bureau fédéral, réuni sous la présidence du patron de la FAF Kheïreddine Zetchi, a «*maintenu sa décision prise en avril dernier. Seuls les pouvoirs publics décideront du retour aux activités sportives et footballistiques*». En attendant la levée totale du confinement et l'autorisation des rassemblements, il a été décidé de maintenir la feuille de route initialement établie par le BF le 30 avril dernier, qui consiste à poursuivre le reste de la saison 2019-2020 des Ligues 1 et 2 sur une période de 8 semaines, après une période de préparation de 5 à 6 semaines, quelle que soit la date qui sera arrêtée par les pouvoirs publics. S'ensuivra une phase de repos total d'au moins une semaine aux joueurs puis une autre active d'un mois qui amorce le début de la période d'enregistrement. Ce n'est qu'après cette phase que la nouvelle saison débutera à une date à arrêter ultérieurement. La décision du BF intervient au lendemain de la dernière rencontre organisée par la Ligue de football professionnel (LFP) avec les clubs professionnels. La majorité des pensionnaires de l'élite ont été unanimes à demander l'arrêt définitif de la saison en cours, arguant «*l'intérêt général*». A l'issue d'une réunion avec les clubs du Centre, le président de la LFP, Abdelkrim Medouar, a assuré que «*90 % des présidents ont exprimé leur désaccord quant à la reprise de la compétition, à cause de la situation sanitaire difficile que traverse le pays*». «*Les responsables des clubs ont mis en exergue l'impossibilité d'appliquer le protocole sanitaire exigé par le ministère de la Santé, soulignant que son instance va présenter un rapport détaillé au Bureau fédéral sur ce sujet*». Reste à savoir quelle sera la réaction des dirigeants des clubs qui affirment être dans l'impossibilité de faire respecter le protocole sanitaire en raison du maque de moyens.

M. M.

Taekwondo

Arrêt définitif de la saison sportive à cause du coronavirus

Les membres du bureau exécutif de la Fédération algérienne de taekwondo (FAT) ont décidé de mettre fin à la saison sportive 2019-2020, en raison de la pandémie de coronavirus (Covid-19), a-t-on appris mardi auprès de l'instance fédérale. Dans une déclaration, le secrétaire général de la FAT, Samir Mouaiana, a indiqué que «*cette décision a été prise par le bureau fédéral en collaboration avec la commission médicale*». «*Cette décision intervient pour préserver la santé de nos athlètes et éviter les risques de propagation du virus*», a-t-il ajouté. Avant la mise en place des mesures de confinement sanitaire, la FAT avait organisé les Championnats nationaux des catégories seniors et juniors de la spécialité «kyorugi» (combat), alors que celle de «poomse» (kata) c'était déroulée en visioconférence. Concernant la prochaine saison, Mouaiana a fait savoir que l'instance fédérale va d'abord s'occuper du renouvellement des Ligues et du bureau fédéral pour le nouveau mandat olympique, avant de prendre une décision pour la reprise de l'activité sportive. Par ailleurs, le secrétaire général de la FAT a indiqué que l'Algérie s'apprête à organiser le Championnat maghrébin virtuel toutes catégories, du 1er au 15 juillet, avec la participation de 52 athlètes représentant cinq pays : Algérie, Tunisie, Maroc, Libye et Mauritanie. «*Cette compétition virtuelle se déroulera à travers l'envoi de vidéos comportant les figures des participants, qui seront par la suite notées par la commission d'arbitrage*», a-t-il expliqué.

LE JOUR D'ALGERIE

Votre quotidien national

http://www.lejourdalgerie.com

Médéa

Installation d'une colonne mobile de lutte contre les incendies de forêt

UNE COLONNE mobile de lutte contre les incendies de forêt et les feux de récolte a été installée hier à Médéa, dans le cadre du dispositif d'intervention de la Protection civile pour la saison estivale 2020, a-t-on appris auprès de cette structure.

La durée de la mission de cette colonne mobile, appelée à renforcer le dispositif de lutte assuré par les différentes unités d'intervention de la Protection civile, éparpillées à travers l'ensemble de la wilaya, se prolongera jusqu'au 31 octobre prochain, a indiqué le lieutenant Karim Benfashi, responsable de la cellule de communication.

L'effectif affecté à cette colonne mobile a été scindé, cette année, en deux groupes, a ajouté cet officier, précisant que ce schéma d'organisation a pour objectif de garantir plus d'efficacité au dispositif mis en place, notamment au niveau des zones boisées de l'ouest et le nord de la wilaya en proie, chaque été, à des incendies violents, a-t-il ajouté. Le premier groupe, composé de 45 éléments (officiers et sous- officiers), sera stationné, durant cette période, au niveau de l'unité d'intervention secondaire de la commune de Benchicao, à 19 km à l'est de Médéa, et aura à sa disposition neuf véhicules d'intervention et divers autres moyens de lutte contre les incendies de forêt et feux de récolte, a-t-il expliqué. Le champ d'action de ce groupe s'étendra sur toute la partie centre et ouest de la wilaya, qui comprend plusieurs communes, entourées de massifs forestiers ou renfermant de vastes plantations arboricoles, nécessitant une telle présence, eu égard au risque élevé de départ de feu, a-t-il noté. Douze autres éléments font partie du second groupe d'intervention, doté de six véhicules, et élira domicile au sein de l'unité d'intervention principale de la Protection civile de «Ain-Dheb» (Médéa), selon Karim Benfahsi, soulignant que ce groupe viendra renforcer, en cas de sinistre important, les équipes d'intervention.

M. L.

A l'occasion de la fête de l'indépendance

Le président Tebboune gracie des détenus du Hirak

LE PRÉSIDENT de la République, Abdelmadjid Tebboune, a signé, hier, à la veille de la fête de l'indépendance et de la jeunesse un décret présidentiel portant des mesures de grâce au profit de détenus du Hirak. Cette mesure de grâce concerne un nombre de détenus interpellés dans le cadre du hirak populaire, à citer, entre autres, Allal Cherif Nasserdine, Malik Riahi, Daoud Ben Amrane Djilali, Djeloul Cheddad, Hocine Khadher et Lyes Behlat.

R. N.

Sur décision du président de la République

Un lot supplémentaire de 450 logements pour la wilaya de Tindouf

LE PRÉSIDENT de la République, Abdelmadjid Tebboune, a décidé d'octroyer un lot supplémentaire de 450 logements pour la wilaya de Tindouf. Ce lot s'ajoute aux 1402 logements sociaux dont les clés ont été remises, avant-hier, à l'occasion de la visite du Premier ministre, Abdelaziz Djerad. La décision du président Tebboune est venue en réponse à la demande des habitants de cette wilaya. Ces logements sont destinés aux citoyens, notamment ceux résidents dans des cités bidonvilles.

R. N.

Tribunal de Sidi M'hamed

Le procès de Mahieddine Tahkout reporté à lundi prochain

LE TRIBUNAL de Sidi M'hamed (Cour d'Alger) a décidé hier après-midi de reporter à lundi prochain l'audience du procès de l'homme d'affaires Mahediine Tahkout, à la demande de sa défense. La défense de l'accusé a également demandé au tribunal de "réunir les conditions appropriées à l'audience, notamment face à l'expansion de l'épidémie de coronavirus".

L'homme d'affaires, Mahieddine Tahkout est poursuivi pour plusieurs chefs d'accusation en lien avec la corruption, dont l'obtention de privilèges, d'avantages et de marchés publics en violation de la législation.

R. N.

Tizi Ouzou/Une trentaine de départs de feu mardi

Plus de 40 hectares de couvert végétal détruits

■ *La plupart de ces incendies ont été signalés dans un couvert végétal constitué essentiellement de maquis et de broussaille.*

Par Hamid M.

La wilaya de Tizi Ouzou a enregistré mardi une trentaine de départs de feu, occasionnant la destruction d'une importante superficie de couvert végétal, et ce, suite à la hausse du mercure frôlant les 50°.

Des 28 départs de feu enregistrés la journée de mardi, les cinq plus importants se sont déclarés dans les localités d'Azeffoun, au lieudit El Khorchi, au village lieudit Ighil tassa entre Maatkas et Beni zmenzer, Tala Aziz (M'kira), Imkhlef (Zekri) et Lekhmis (Ait Khelili), selon les indications fournies par les services de la Protection civile. La plupart de ces incendies ont été signalés dans un couvert végétal constitué essentiellement de maquis et de broussaille. A noter que durant le mois juin écoulé, la wilaya de Tizi Ouzou a connu la destruction de plus de 127 hectares de couvert végétal.

H. M.

Fête de l'Indépendance nationale

La journée du dimanche 5 juillet chômée et payée

La journée du dimanche 5 juillet, coïncidant avec la célébration du 58e anniversaire de la fête de l'Indépendance nationale, sera chômée et payée, indique, hier, un communiqué de la direction générale de la Fonction publique.

«*La journée du dimanche 5 juillet, coïncidant avec la célébration du 58e anniversaire de la fête de l'Indépendance nationale, sera chômée et payée pour l'ensemble des personnels des institutions et administrations publiques, des établissements et offices publics et privés, ainsi qu'aux personnels des entreprises publiques et privées, tous secteurs et statuts juridiques confondus, y compris les personnels payés à l'heure ou à la journée*», précise la même source.

Toutefois, les institutions, administrations, établissements, offices et entreprises précités, sont tenus de prendre les mesures nécessaires pour assurer la continuité des services organisés en mode de travail posté, précise le communiqué.

Cela intervient conformément aux dispositions de la loi 63-278 du 26 juillet 1963 modifiée et complétée fixant les fêtes légales, ajoute la même source.

Dalil Y.